

**Recommandation
tenant lieu de mémoire
à l'intention
des commissaires du BAPE
(Sujet : prolongement de Du Vallon)**

**Monsieur Joseph Zayed, président
Madame Fadila Bougouettaya, commissaire
Madame Judy Gold, commissaire**

Chers commissaires,

1. Attendu que plus de 1000 citoyens de Loretteville ont signé une pétition pour le prolongement de Du Vallon;
2. Attendu que le fait de développer une ville en son centre n'est pas de l'étalement urbain, mais du développement résidentiel, communément appelé du développement de «trou de beigne», beaucoup moins astreignant financièrement pour la ville et ses entrepreneurs car les services sont déjà en place, sinon à proximité;
3. Attendu que l'étalement urbain n'est aucunement en cause car les quartiers de Loretteville et Neufchâtel, où se terminera le boulevard urbain comme prolongement de du Vallon, sont déjà développés et déjà desservis par une infrastructure municipale régie par la ville de Québec;
4. Attendu que les urbanistes ont prévu différentes zones d'habitation et différentes densités et occupations le long de l'axe Du Vallon jusqu'au boulevard Bastien;

5. Attendu que l'axe du Vallon ne sera pas une autoroute à 90 km/heure, mais un boulevard urbain sur lequel les vitesses maximales oscilleront entre 50 et 70 km/heure;
6. Attendu que la vitesse ne pourra pas être excessive sur Du Vallon car les feux de circulation seront synchronisés et viendront immobiliser au feu suivant les automobilistes trop pressés;
7. Attendu qu'il est prévu pas moins de dix (10) lumières de circulation entre le boulevard Bastien et le boulevard Lebourgneuf pour desservir les éventuels quartiers résidentiels le long de l'axe;
8. Attendu que la vitesse contrôlée par la synchronisation des feux diminuera beaucoup l'impact du bruit sur les occupants des habitations à proximité de Du Vallon;
9. Attendu que des mesures d'atténuation sont prévues pour diminuer encore le bruit de la circulation, tels des monticules aménagés d'arbres et de végétation diverse le long de zones ciblées;
10. Attendu que les deux voies étroites du boulevard St-Jacques n'ont jamais été conçues pour recevoir un tel flot de voitures aux heures de pointe, ce qui dégénère quotidiennement en de stressants bouchons de circulation;
11. Attendu que, avec l'arrivée de Du Vallon, les citoyens du quartier Les Méandres pourront enfin reprendre leur qualité de vie qu'ils avaient perdue depuis plusieurs années avec l'intrusion des véhicules dans leurs rues résidentielles qui servaient de mauvais raccourcis aux automobilistes frustrés qui hypothéquaient la sécurité et la santé des gens de ce quartier;
12. Attendu que les automobilistes perdront beaucoup moins de temps avec ce nouvel axe nord-sud, ce qui libérera en même temps le boulevard St-Jacques qui reprendra sa fluidité d'antan pour quiconque voudra l'emprunter;
13. Attendu que le transport en commun sera grandement amélioré et plus invitant à l'adopter car le projet de prolongement de Du Vallon en boulevard urbain prévoit deux voies réservées pour les autobus;

14. Attendu que le réseau de transport de la Capitale (RTC) mettra en service différents réseaux Express vers Ste-Foy et en fonction des directions réclamées par de nombreux travailleurs et étudiants. Il est aussi question d'un Parc-O-bus;
15. Attendu que les bouchons de circulation interminables sur le boulevard St-Jacques augmentent à coup sûr la pollution de l'atmosphère et en diminuent la couche d'ozone;
16. Attendu que les coûts engendrés par les bouchons de circulation sont une pure perte d'argent d'autant plus que le litre d'essence est devenu démentiel au prix de 1\$;
17. Attendu que les témoignages entendus aux audiences du BAPE ont préféré le terme *forêt urbaine* pour désigner non pas le parc de l'Escarpement mais plutôt l'immense parc Chauveau, situé à proximité et qui longe la rivière St-Charles avec tous ses attraits naturels;
18. Attendu que le parc de l'Escarpement ne perdra que 2% de sa superficie actuelle lors de l'implantation du nouveau boulevard urbain;
19. Attendu que les promoteurs, soit la ville de Québec et le Ministère des Transports, augmenteront la superficie actuelle du parc de l'Escarpement de 9% en y développant une zone verte qui partira de la zone la plus fréquentée du parc et qui ira rejoindre au nord le pont prévu qui enjambrera la rivière Duberger;
20. Attendu que la superficie actuelle du parc de l'Escarpement augmentera ainsi de 7%;
21. Attendu que la faune et la flore présentes dans le parc de l'Escarpement ne sont nullement menacées d'extinction par la construction du prolongement de Du Vallon;

22. Attendu que la seule partie boisée se situe dans le parc de l'Escarpement et une autre lisière du côté sud du pont qui traversera la rivière Duberger;
23. Attendu que les photos aériennes et terrestres nous prouvent que le reste du territoire qu'empruntera le prolongement de Du Vallon n'est constitué que de friches et de «fardoche», terme qu'a employé la députée Agnès Maltais quand, en avril dernier, elle a pu parcourir le corridor prévu de l'axe routier;
24. Attendu que ce nouvel axe jusqu'à Loretteville saura enfin orienter plus facilement une clientèle pour les citoyens, les commerçants et gens d'affaires du secteur qui sont pleine restructuration socio-économique;

Recommandation du Conseil de quartier de Loretteville

Fort de l'appui de nombreux citoyens qui ne cessent d'espérer que se concrétise enfin cet axe prévu depuis la fin des années 1960,

le Conseil de quartier de Loretteville recommande que l'axe Du Vallon se développe dans les plus brefs délais et ce, selon le tracé initial proposé par l'étude d'impact.

LE CONSEIL DE QUARTIER RECOMMANDE ÉGALEMENT QU'UNE BANDE DE TERRAIN D'AU MOINS 50 MÈTRES DE VÉGÉTATION SOIT PRÉSERVÉE DE CHAQUE CÔTÉ DU BOULEVARD POUR GARANTIR L'INTIMITÉ DE TOUT CITOYEN QUI AURA PIGNON SUR RUE À PROXIMITÉ DU-DIT BOULEVARD.

- Monsieur Guy Dombrowski propose la recommandation et que cette dernière soit déposée auprès des commissaires du BAPE.
- Madame Lise Pelletier appuie la recommandation.

- La résolution est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil.

Fait à Loretteville ce mardi 18 mai 2004 lors d'une assemblée spéciale.